

REFORME**DETTE****AUSTERITE****DEFENSE****DEGRADATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL****MANAGEMENT
PATHOGENE****SUPPRESSION
DES PRIMES****SOUS-EFFECTIF****10 sept. ≈ 700 grévistes****Comment faire grève ?**

Chacun peut choisir son temps de grève, à la journée ou en heures.
 Informez votre encadrement par mail 48h avant votre prise de poste (cadre de proximité, cadre sup, direction de pôle) en précisant votre nom, prénom, matricule, date et heures de grève (au choix de l'agent).

Plus d'infos

18 septembre

Contre l'austérité

et pour pouvoir soigner correctement

Des politiques d'austérité organisées contre l'hôpital public et ses soignants :

- **Gel des salaires** dans le secteur hospitalier, médico-social et le secteur social
- **Insuffisance des effectifs** pour répondre aux besoins de la population
- Des **conditions de travail dégradées** : management pathogène, épuisement professionnel, glissements de tâches et mise en danger du personnel et des usagers
- Les **services publics démantelés** : fermetures de lits, de services, fusions, privatisations

Ce n'est pas une fatalité !

Le **sous-financement de l'hôpital est organisé**, il résulte de choix politiques faits au détriment de la santé publique et ce, quel que soit le gouvernement !

Pendant que l'on sacrifie l'hôpital, les milliards d'euros d'aides aux grandes entreprises pleuvent sans contrôle ni contrepartie.

Nous refusons de les laisser détruire l'hôpital public !

Manifestation à 14h à St-Cyprien

Battons-nous, bloquons tout !



Hôtel-Dieu : 05.61.77.84.70
 Purpan haut : 05.61.77.77.08
 Purpan plaine : 05.61.77.10.88
 Rangueil : 05.61.32.25.67
 Larrey : 05.67.77.14.11

La Grave : 05.61.77.79.71
 Garonne : 05.34.55.76.78
 IUCT / Oncopole :
 05.31.15.63.77
 Fontaine Salée : 05.61.90.92.90



Mails / réseaux sur notre site
cgтчutoulouse.fr



Pour défendre la santé publique, nos droits et notre travail

Contre les projets de la Macronie et la Lepenie

Macron continuera de poursuivre sa politique antisociale en nommant son double à Matignon.

En catimini, **le gouvernement a fait doubler les franchises médicales**, une attaque directe contre l'accès aux soins.

Pour les soignant·e·s du CHU, qui constatent chaque jour les ravages du renoncement aux soins, cette décision est inacceptable : elle frappe d'abord les malades les plus précaires, les retraité·e·s et dégrade encore nos conditions de travail.

La Sécurité sociale, conquête historique des travailleur·e·s, **fête ses 80 ans**. Plutôt que de la renforcer, le gouvernement organise son démantèlement : franchises médicales, recul de l'Aide Médicale d'État, culpabilisation des arrêts maladie au lieu de s'attaquer au management pathogène qui épuise le quotidien des hospitalier·ères.

Nous refusons que la santé devienne un marché, soumis aux logiques privées et inégalitaires.

Les services publics = 2x plus de redistribution

Avant transferts sociaux, les ménages aisés ont un revenu 18 fois supérieur à celui des plus pauvres ; après redistribution, l'écart tombe à 3.

« Quand on supprime **un service public**, on ne supprime pas le besoin auquel il répond. On le remplace par un **service marchand**, qui n'a pas d'effet redistributif »

Demain ce sera, chacun selon ses moyens et non selon ses besoins.

Construisons l'alternative : formons nous !

Il est encore possible de s'inscrire à notre **formation avec Bernard Friot** en écrivant à **syndicat.cgt.hd@chu-toulouse.fr**, avant le **vendredi 26 septembre** avec nom, prénom, grade et service + téléphone, mail personnel.

**Nous sommes le travail !
Nous produisons les richesses,
ils les volent !**

FORMATION

80 ans après, reconquérons la Sécu

avec **Bernard Friot**



ORDONNANCE
portant organisation
de la Sécurité Sociale

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDONNE :

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

est institué une Organisation de la Sécurité
à garantir les travailleurs et leurs familles
de toute nature susceptible de réduire ou de
perte de gain, à couvrir les charges de
des de famille qu'ils supportent.

La Sécurité Sociale assure dès à
stations prévues par les législations
sociales, l'allocation aux Vieux
accidents du travail et maladies
attribution familiale et de salaire
travailleurs protégés par chacune de
des prescriptions fixées par
dispositions de la présente

Jeudi 02 octobre 2025
8h30 _ à la bourse du travail,
19 Pl. Saint-Sernin, 31000 Toulouse

